

DELIBERATION N° 204 & ADDENDUM DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

3EME REUNION 2017

SEANCE DU 10 JUILLET 2017

OBJET : LE PROGRAMME TRAVAUX NEUFS

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment sa troisième partie,

Vu le rapport de M. le Président n° 204 & addendum,

Vu l'arrêté n° 3052 du 24 mai 2017 portant convocation du Conseil Départemental,

Vu l'avis de la COMMISSION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DES TRANSPORTS,

Madame Marie-Ange PERGOLA, Rapporteure

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 30

Présents : 23

Emilie Albertini - Franceschi, Anne Avenoso, Yannick Castelli, Catherine Cognetti - Turchini, Jean Dominici, Marinette Filippi, Joseph Gandolfi, Pierre Ghionga, Francis Giudici, Jean-Toussaint Guglielmacci, Vanina Le Bomin, Pierre-Marie Mancini, Jean-Louis Milani, Marc-Antoine Nicolai, Claudy Olmeta, François Orlandi, Marie-Ange Pergola, Sylvie Retali - Andreani, Michel Rossi, Antoinette Salducci, Elisabeth Santelli, Charlotte Terrighi, Michèle Vincentelli.

Absents ayant donné pouvoir : 4

*Muriel Beltran à Claudy Olmeta
Marie-Xavière Perfettini à Pierre Ghionga
Michel Simonpietri à Catherine Cognetti - Turchini
Jean-Marie Vecchioni à Antoinette Salducci.*

Absents : 3

Emmanuelle de Gentili, Coralie Pruneta - Leca, Pierre Simeon de Buochberg.

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant l'autorisation de programme de 10.000 000 € inscrite au titre du programme « Travaux neufs », lors du vote du budget primitif,

Considérant les opérations sur lesquelles le Conseil Départemental s'est déjà prononcé pour un montant cumulé de 8.736.400 €,

Considérant que l'autorisation de programme susmentionnée reste non affectée à hauteur de 1.263.600 €,

Considérant la nécessité d'intervenir sur les routes départementales n°14, 39, 45, 47, 54, 69, 80, 81, 151, 330, 506a, 507 et 623,

Considérant la nécessité de réévaluer deux opérations concernant respectivement les R.D. 15 et 231,

Considérant que la présente délibération mise aux voix a recueilli la majorité des Conseillers départementaux présents ou représentés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, décide :

- De se prononcer favorablement sur une majoration de 724.700 € du montant de l'Autorisation de Programme afférente au programme « Travaux neufs »,
- De financer, dans le cadre de celle-ci, les opérations ci-après :
 - R.D. 14 - Déflachage P.K. 0,000 à 3,000 – commune de Favalello : 216.000 €
 - R.D. 39 - Ouvrage hydraulique Ø 800mm P.K. 43,300 - commune de Castellare di Mercurio : 11.200 €
 - R.D. 45 - Aménagement P.K. 35,700 à 36,000 - commune d'Isolaccio di Fiumorbu : 158.000 €
 - R.D. 47 - Parapet pont du Mulinu P.K. 5,310 - commune de Moltifao : 4.000 €
 - R.D. 54 – Ouvrage hydraulique P.K. 8,450 – commune de Brando : 10.000 €
 - R.D. 69 - Réfection d'aqueduc P.K. 99,625 - commune de Ghisoni : 8.100 €
 - R.D. 80 - Hydraulique carrefour de Pietracorbara : 50.000 €
 - R.D. 81 - Parapet P.K. 226,340 - commune de Barbaggio : 5.000 €
 - R.D. 81 - Réfection du revêtement en enrobés - sortie Sud de Saint Florent : 135.000 €
 - R.D. 81 - Réfection de mur au P.K. 208,000 - commune de Santo Pietro di Tenda : 36.500 €
 - R.D. 81 - Construction d'accotements bétonnés P.K - 237 ,000 - commune de Bastia : 8.000 €
 - R.D. 151 - Revêtement P.K.10.800 à 13,100 - communes de Montegrosso – Catteri : 229.800 €
 - R.D. 330 - Mur de soutènement P.K. 24,620 - commune de Santa Maria Poggio : 38.900 €

- **R.D. 506a – Revêtement P.K. 0,400 à 3,000 - commune de Penta di Casinca : 180.000 €**
 - **R.D. 507 - Réfection de revêtement P.K. 0,000 à 0,570 - commune de Lucciana : 81.000 €**
 - **R.D. 623 - Hydraulique P.K. 1,300 à 1,350 - commune de Corte : 22.000 €**
- **De réévaluer les deux opérations, déjà inscrites, des montants ci-après :**
- **R.D. 15 - Aménagement P.K. 0,000 à 5,050 - commune de Volpajola : 400.000 €**
 - **R.D. 231 - Aménagement P.K. 0,000 à 2,430 - commune de Bastia : 380.000 €**

**Transmis au contrôle de la légalité
le : 17 Juillet 2017
Certifie le caractère exécutoire**

**Le Président du Conseil
Départemental**

François ORLANDI